Avis aux organisations participantes

Le 20 septembre 2011 2011-051

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE MAINTENANCE DE MARCHÉ À LA TSX

Les modifications suivantes aux droits de maintenance de marches sont apportées au barème des droits de négociation sur les actions à la Bourse de Toronto.

Crédits du groupe B

En vigueur le 1er octobre, 2011, un crédit mensuel de 100 $ sera attribué à chaque symbole du groupe B qui est géré par le mainteneur de marché, à condition que le mainteneur de marché se conforme au score de performance minimum mensuel pour les symboles sous leur responsabilité, tel que spécifié dans le protocole de maintenance de marché de la TSX. Ce crédit est destiné à reconnaître l'augmentation du coût de négocier et met au défi les mainteneurs de marchés à remplir leurs responsabilités à l'égard des symboles du groupe B dans l'environnement de négociation actuel.

Crédit pour symbole de maintenance de marché

En vigueur le 1er octobre 2011, la TSX offrira un crédit mensuel de 20 $ par symbole sous leur responsabilité afin d'aider les mainteneurs de marchés à gérer leurs coûts mensuels liés à la technologie, l'infrastructure, la connectivité multi-marchés et les coûts des données de marché en temps réel, y associés. Ce crédit est en sus des crédits pour les symboles de groupe B décrits ci-dessus.

Mainteneurs de marché de FNB

Les mainteneurs de marchés de FNB qui négocient les symboles sous leur responsabilité se voient présentement facturer des droits mensuels nets générés en vertu du barème actif/passif des mainteneurs de marchés de FNB au-delà de 20 000 $ par symbole par mois.

En vigueur le 1er novembre, 2011, les mainteneurs de marchés de FNB qui négocient les symboles sous leur responsabilité seront facturés selon le barème actif/passif des mainteneurs de marchés de FNB, où les droits mensuels nets de moins de 20 000 $ par symbole ne seront désormais plus écartés.

Veuillez-vous référer au barème des droits de négociation sur les actions qui reflète les changements de droits ci-dessus.

Veuillez contacter votre gestionnaire de compte TMX pour toute question.

Jeff Foster (416) 947-4229
Monika Marcziova (416) 947-4534
Stephanie Orloff (416) 814-8848

Olga Trofimova (416) 947-4355

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et de produits dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX,TMX Select, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Shorcan Energy, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des services d'inscription boursières, des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et exploite des bureaux à travers le Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans les marchés clés aux É.-U. (Houston, Boston et Chicago) ainsi qu'à Londres. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com. An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com.

Barème de droits de négociation sur les actions
En vigueur le 1er octobre 2011

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission :	5 000 $
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 $ 45 000 $ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 $ 45 000 $ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 45 000 $ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 $
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 $ 22 500 $ seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 $ plus TPS 22 500 $ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 22 500 $ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 $ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,0030 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 $ par côté Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 100 000 $ par organisation
Transactions à exécution garantie (TEG) :	0,003 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 $ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 $ par côté
Séance étendue :	0,001 $ / action / côté

Mainteneurs de marché : S'applique aux titres dont ils ont la charge

Titres à cours élevés	Droit de 0,0033 $ par action active Crédit de 0,0033 $ par action passive
Titres à faibles cours	Droit de 0,00015 $ par action active Crédit de 0,00015 $ par action passive

- Aucun droit pour les transactions d'ouverture
- Les transactions de CDM et de séances étendues sont facturées au tarif normal
- Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation des autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme
- Pour le mainteneur de marché autre qu'un mainteneur de marché de FNB, le premier 20 000 $ des droits mensuels nets sur la négociation d'un symbole sous sa responsabilité sera annulé.[1]
- Les mainteneurs de marché de FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 $ par action passive (pour les titres se négociant à plus de 1 $) pour aider à

[1] L'exclusion des mainteneurs de marchés de FNB de cette dispense de droits entrera en vigueur le 1er novembre, 2011.

contrebalancer les frais de négociation encourus pour les activités proactives de couverture des FNB

- Droit par action active de titres à cours élevés est réduit à 0,0010 $ si ceux-ci sont négociés en fonction d'un volume d'ordre caché passif.
- Droit par action active de titres à faibles cours est réduit à 0,0001 $ si ceux-ci sont négociés en fonction d'un volume d'ordre caché passif.

Crédits pour les symboles	Un crédit mensuel pour un symbole de groupe B de 100 $ par symbole sous sa responsabilité est accordé aux mainteneurs de marchés qui atteignent leur score de performance mensuelle Un crédit mensuel pour un symbole de mainteneur de marché de 20 $ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marchés. Le crédit de 20 $ est en sus au crédit pour un symbole de groupe B ci-dessus.
Annulations d'une garantie d'exécution minimale (GEM) :	100 $ par annulation Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction GEM
GEM et exécution de lots irréguliers :	0,0039 $ par action pour les titres à cours élevés 0,0010 par action pour les titres à faibles cours S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché
Conditions spéciales de règlement :	0,001 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu après ouverture et sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription :	Côté actif – 1/40^{e} de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 $ / transaction, droit minimum 0,50 $ / transaction Côté passif – Aucun frais Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^{e} de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 $ / transaction
Billets/Débentures :	0,10 $ par 1 000 $ de valeur / côté
Titres convertibles :	Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 $ / côté

Bourse de croissance TSX	**Droit**
Droit de base :	750 $ par mois par membre
Transactions d'ouverture :	0,0012 $ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 $ par côté Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 55 000 $ par organisation

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX — Droits du marché continu après l'ouverture

Barème des titres à faible cours :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est inférieur à 1 $:

Droits pour demander de la liquidité	Droit / Action
Niveau de base	0,0002 $
Niveau de primes	0,00015 $

Crédit pour fournir de la liquidité [8]	Crédit / Action
Niveau de base	0,0001 $

[1] Le programme de récompenses TMX pour les clients de ce niveau s'applique lorsque tous les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont remplis :

- Le volume mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés pour les titres à faible cours est plus de 20 millions d'actions ou plus que le volume moyen mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés au cours du 4^{e} trimestre 2010.
- Le niveau de primes sera appliqué aux transactions excédentaires par rapport au volume mensuel moyen du Q4 2010.
- Veuillez vous référer à l'avis aux organisations participantes et aux membres #201-022 pour un exemple de l'application du niveau de prime.

Barème des titres à cours élevé :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 1 $:

Droits pour demander de la liquidité [6]	Droit / Action

Volume mensuel actif : X ≤ 250 M d'actions [7]	0,0035 $
Volume mensuel actif : 125 M < X ≤ 250 M d'actions	0,0034 $
Volume mensuel actif : X >250 M d'actions	0,0033 $
Volume actif négocié en fonction du volume d'ordres cachés	0,0010 $

Crédit pour fournir de la liquidité [8]	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X ≤ 250 M d'actions [9]	0,0031 $
Volume mensuel passif : 125 M < X ≤ 250 M d'actions	0,0031 $
Volume mensuel passif : X> 250 M d'actions	0,0032 $

[2] Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.
[3] Le taux pour la catégorie de clients admissibles à une récompense de TMX ne s'applique que quand les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont satisfaits

- Au moins 80 % de tous les volumes exécutés, incluant les volumes d'ordres cachés, sur l'ensemble des marchés boursiers au Canada doivent l'être sur TMX.
- L'admissibilité à cette catégorie de récompenses est basée sur le fait que les seuils de négociations ont été atteints au cours de la période des six mois précédents. L'escompte de taux pour la catégorie des récompenses de clients sera calculé et cumulé mensuellement et payé à l'origine au terme des six premiers mois, et par la suite sera versé mensuellement, sous réserve du maintien de l'admissibilité.

Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.

- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est plafonné à 0,0002 $ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 $ ou plus et plafonné à 0,000 $ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 $ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg, le volume d'un ordre caché et le volume négocié en contrepartie du volume d'un ordre caché et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.
- À l'échelle de l'organisation, tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera premièrement appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme. Tout crédit net restant sera versé à l'organisation.

Plateforme d'impression croisée : **GRATUITE**
Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Opérations croisées hors circuits : **GRATUITES**
Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX	**Droits**
Transactions	0,0005 $ / action / côté 3,00 $ par côté minimum / 50,00 $ par côté maximum

Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto

Négociations de marché en continu post-ouverture pour tous les titres de la TSX spécifiés par la TSX pour les FLE pré-approuvés qui se qualifient dont le prix de négociation par action est égal ou supérieur à 1 $:

Droit de 0,0033 $ par titre actif[2]
Crédit de de 0,0032 par titre passif[2]

[2] S'applique uniquement aux actions ordinaires **négociées continuellement**. Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité généré par le FLE pour des transactions sur le marché en continu post-ouverture.
Les ordres cachés sont exclus du programme de fournisseur de liquidités améliorées (ELP) et des critères de qualification et sont facturés aux taux du type d'un ordre caché.
Les frais par titre actif des titres participants à prix élevé sont réduit a 0,0010$ s'ils sont négociés contre le volume d'un ordre caché.

Chaque FLE individuel dans une organisation participante, ou son client pour l'accès direct au système de négociation, doit être pré-qualifié par Groupe TMX sur la base de son expérience établie en matière de négociations électroniques à haute fréquence. Lorsqu'il est pré-qualifié, chaque client d'accès direct au système de négociation des organisations participantes qui entreprend des négociations ou les courtiers des organisations participantes peuvent se voir attribuer une identité unique de négociant admissible aux FLE. Les droits FLE ci-haut s'appliqueront individuellement à chaque FLE pré-qualifié ayant négocié passivement des titres admissibles aux FLE dans une proportion d'au moins 65 % avec une moyenne quotidienne minimale de 500 000 actions passives provenant de 25 titres admissibles aux FLE ou plus par mois. La participation au programme FLE est assujettie à une entente avec les abonnés.

La Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX – Types d'un ordre caché (médian, limite cachée)

Le volume d'un ordre caché pour tous les titres participants de la TSX et la TSXV sont exclus du calcul de frais de marchés post ouverture.

Pour les ordres cachés dont le prix de négociation par action est de 1 $ ou plus :

Prendre de la liquidité cachée	Frais de 0,0010 $ par titre actif contre le volume d'un ordre caché
Prendre de la liquidité affichée	Frais de 0,0035 $ par titre actif contre le volume d'ordre affiché
Offrir de la liquidité cachée	**GRATUIT -** aucun frais ni rabais pour les titres passifs

Pour les ordres caches dont le cours de négociation par action est de moins de 1 $:

Pour la liquidité cachée	Frais de 0,0001 $ par titre actif contre le volume d'un ordre caché
Pour la liquidité affichée	Frais de 0,0002 $ par titre actif contre le volume d'un ordre affiché
Offrir de la liquidité cachée	**GRATUIT -** aucun frais ni rabais pour les titres passifs

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à l'Avis aux organisations participantes et aux membres #2008-011

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité (LANX)			Aucun frais[10]
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 $
Installation – sessions groupées			500 $ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre[10]	9 000 $ par mois	6 000 $ par mois	12 500 $ par mois
Fournisseur[11]	10 000 $ par mois	6 500 $ par mois	14 500 $ par mois
Données additionnelles			600 $ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			2 500 $ par test
PET uniquement			2 000 $ par mois

[10] Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.
[11] Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connections par port

Tous les montants sont en dollars canadiens et assujettis aux taxes en vigueur